



Procès-verbal des décisions de la

115^e Assemblée générale

Coopérative des Assurances-Bouchers

Mercredi 3 mai 2017, Pfalz Keller du domaine conventuel de St. Gall

Résumé des décisions:

1. Bienvenue par le président

Ueli Gerber, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux coopérateurs ainsi qu'aux invités et constate que le quorum est atteint. Les 172 participants représentent 91 voix.

2. Procès-verbal de la 114^e assemblée générale

Le procès-verbal de la 114^e assemblée générale du 11 mai 2016 au restaurant Lake Side, Zurich, est approuvé à l'unanimité sans abstention par l'assemblée avec remerciements à ses auteurs.

3. Rapport de gestion 2016

Le rapport de gestion statutaire 2016 de la Coopérative des Assurances-Bouchers, composé du rapport annuel et des comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des flux de trésorerie, annexe), est approuvé à l'unanimité.

4. Affectation du bénéfice au bilan

La proposition du conseil d'administration d'affecter le bénéfice du bilan de CHF 61 408.40, composé d'un report de l'exercice précédent de CHF 54 775.30 et du bénéfice de l'exercice 2016 de CHF 6 633.10, comme suit:

– affectation aux réserves libres: CHF 50 000.00

– report à nouveau: CHF 11 408.40

est approuvée à l'unanimité.

5. Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction

Décharge est donnée à l'unanimité et sans abstention au conseil d'administration et à la direction pour leurs activités au cours de l'exercice 2016.

6. Elections

Conseil d'administration

Les membres actuels du conseil d'administration Ueli Gerber, Walti Reif, Rolf Büttiker, Martin Schwander et Markus Zimmermann sont reconduits dans leurs fonctions pour un nouveau mandat d'un an à l'unanimité et sans abstention. Rolf U. Sutter se retire. Bruno de Gennaro est élu pour le remplacer au sein du conseil d'administration.

Président du conseil d'administration

L'actuel président du conseil d'administration Ueli Gerber est reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat d'un an à l'unanimité et sans abstention.

Organe de révision

Le mandat de l'organe de révision actuel, qualifié et indépendant, Ernst & Young AG, est confirmé à l'unanimité et sans abstention pour une année supplémentaire.

7. Divers

Pas de décisions.

Le procès-verbal détaillé de la 115^e assemblée générale peut être consulté au siège de la société du **1^{er} juillet au 30 septembre** par les coopérateurs qui peuvent également le demander par écrit. Les personnes intéressées sont priées de contacter Sara Meier (sara.meier@branchenversicherung.ch).